



Prestation compensatoire et aide ai secours

Par **chris51**, le **20/01/2015** à **08:44**

Bonjour,

Etant en procédure de divorce depuis Octobre 2011 (ONC), mon jugement viens d'être prononcé en janvier 2015.

Dans l'ONC, un droit d'aides au secours a été octroyé a ma femme, cela fait donc 3 ans et demi que je lui verse 250 €.

Aujourd'hui, avec ce jugement de divorce on me demande de lui verser un prestation compensatoire de 12000€.

Ma question est : puis-je déduire des 12000€ de prestation compensatoire les sommes versées au titre de droit au secours, depuis Octobre 2011 ?

Sinon, ne pouvant pas faire de crédit (car déjà un en cours) puis-je demande a ce que cette prestation compensatoire lui soit payée sur le résultat de la vente d'une maison (finie de payée) que nous avons en commun et que nous devons mettre en vente ?

Merci pour vos réponse.

Cordialement.